

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'école Saint-Denis est un milieu de vie sain et agréable. Les membres de l'équipe-école visent le soutien de l'élève dans l'atteinte du développement de son plein potentiel ainsi qu'à lui offrir un milieu ouvert, bienveillant, stimulant et sécuritaire.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Dans les prochaines pages, vous trouverez une foule d'informations concernant le fonctionnement de l'école.

1. Heures d'ouverture du secrétariat

Le secrétariat est ouvert de 7 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 15 h 30. Avant ou après ces heures, il n'est pas possible d'avoir accès à l'école. Pour joindre le secrétariat, vous devez composer le (450) 645-2360, au poste 1. Vous pouvez aussi communiquer avec nous par courriel à l'adresse électronique suivante : stdenis@dssp.qc.ca

2. Horaire de l'école

Voici l'horaire des cours pour les élèves du préscolaire et du primaire (1^{re} à 6^e année).

Préscolaire	
Entrée dans l'école	7 h 50
Classe	7 h 50 à 11 h 15
Diner	11 h 15 à 12 h 30
Entrée dans l'école	12 h 30
Classe	12 h 30 à 13 h 47
Départ des autobus	13 h 50
Primaire	
Arrivée des autobus	7 h 50
Classe	7 h 55 à 9 h 55
Récréation	9 h 55 à 10 h 15
Classe	10 h 15 à 11 h 15
Diner	11 h 15 à 12 h 30
Classe	12 h 35 à 13 h 35
Récréation	13 h 35 à 13 h 55
Classe	13 h 55 à 14 h 55
Départ des autobus	15 h 05

3. Gestion des absences et des retards

Le parent doit **aviser l'école lorsque son enfant est absent ou en retard** en communiquant avec le secrétariat et en précisant le nom de l'enfant, son groupe, la durée et le motif de l'absence ou du retard. Vous pouvez laisser un message à tout moment de la journée sur la boîte vocale au : **(450) 645-2360 au poste 1.**

Nous vous demandons de garder votre enfant à la maison s'il est malade. À moins d'une raison jugée sérieuse par le médecin ou la direction, nous n'accorderons **aucune** permission aux enfants qui demanderont de demeurer à l'intérieur pendant les récréations. Un peu d'air frais est salubre et nécessaire à tous les enfants.

L'enseignant contrôle les absences et en informe le secrétariat.

Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez également aviser la technicienne en composant le **(450) 645-2360 au poste 6.**

Départ de votre enfant en cours de journée

- ✓ Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des classes, veuillez **aviser par écrit** l'enseignant ou l'enseignante en précisant la raison et l'heure du départ.
- ✓ Si un imprévu vous oblige à venir chercher votre enfant à l'école avant la fin des classes, **veuillez vous présenter au secrétariat.** À ce moment, la secrétaire préviendra votre enfant de votre arrivée.
- ✓ Si vous venez chercher votre enfant pour le dîner, **vous devez aviser le service de garde** (en précisant le nom de votre enfant et la date) soit par écrit ou par un message téléphonique au **poste 6.**

Politique sur l'absence des élèves pour des raisons personnelles, tournois, voyages, etc.

Lorsqu'un élève s'absente pour des raisons personnelles, le personnel enseignant s'est entendu sur la proposition suivante : l'enseignant n'est pas tenu de fournir la planification et le travail à faire durant l'absence prévue. Toutefois, les documents remis en classe seront donnés à l'élève à son retour. Il est de la responsabilité de l'élève et du parent de compléter et de corriger les travaux au retour de l'enfant.

Lorsque requise, une évaluation peut être reprise au retour de l'élève selon le jugement de l'enseignant.

4. Effets personnels

Il importe de vous rappeler que lorsque votre enfant quitte la maison, vous devez vous assurer qu'il a en sa possession tout son matériel (boîte à lunch, collation, vêtements appropriés, articles scolaires...).

Nous vous recommandons d'identifier tous les effets personnels de vos enfants. Il nous sera plus facile de retracer le propriétaire des objets non réclamés. Il relève **de la responsabilité des parents** d'assumer les pertes causées par les bris, vols et vandalisme d'objets personnels apportés à l'école par les enfants.

Les objets ou livres mis à la disposition des enfants par l'école sont aussi sous leur responsabilité. Ils doivent les conserver en bonne condition. Si l'enfant perd ou détériore un livre, une facture couvrant la valeur de remplacement sera envoyée aux parents.

5. Changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de renseignements concernant la fiche santé.

Il est important de communiquer avec le secrétariat de l'école, s'il y a des changements en cours d'année pour que nous puissions vous contacter en tout temps.

6. Communication avec l'école

Les parents qui désirent rencontrer le titulaire de leur enfant, un enseignant spécialiste (éducation physique, musique et anglais), la direction ou la responsable du service de garde, doivent prendre un rendez-vous. S'il y a urgence, nous vous invitons à contacter le secrétariat au poste 1 ou le service de garde au poste 6.

7. Journal de l'école et courrier destiné aux parents

Le journal *Le Petit-Denis* sera envoyé par courriel aux parents à chaque mois. Il vous donnera des informations et des nouvelles de l'école. Vous y trouverez également le calendrier mensuel des activités.

Les factures pour les frais chargés aux parents, les formulaires et les autorisations diverses liés aux activités vous sont transmis par le biais de votre enfant. Veuillez donc porter une attention particulière à ce courrier et y répondre s'il y a lieu dans les délais prescrits.

8. Parents à l'intérieur de l'école et dans la cour

C'est avec plaisir que nous recevons les parents à l'école. Nous comptons sur leur présence lors des rencontres officielles (bulletins, réunions générales, soirées d'information, convocations spéciales), mais également comme personnes-ressources. Cependant, pour le bon fonctionnement et la sécurité de tous, **nous demandons aux parents de se présenter au secrétariat par la porte de l'administration et de prendre rendez-vous au préalable pour toute rencontre avec le personnel de l'école.**

- ✓ Il est interdit de circuler à l'intérieur de l'école sans l'autorisation d'un membre du personnel.
- ✓ Par mesure de sécurité, il est interdit d'intervenir dans la cour auprès des autres élèves. Seuls les membres du personnel de l'école ont autorité sur les élèves.

- ✓ Après les heures de classe et jusqu'à 18h, l'accès aux installations dans la cour de l'école est réservé aux élèves inscrits au service de garde.

9. Transport scolaire

Le transport des élèves en autobus est assujéti aux politiques du Centre de services scolaire des Patriotes. Ainsi, **les chauffeurs ne sont pas autorisés à laisser des élèves descendre à une adresse différente de celle convenue**. Les élèves qui utilisent le transport scolaire doivent respecter les règles établies pour leur sécurité.

10. Sortie des élèves

Nous demandons aux parents qui viennent chercher leur enfant de **l'attendre dehors près de la porte des maternelles**. Nous vous soulignons également que **seuls les autobus** peuvent entrer dans le débarcadère.

11. Stationnement et allée piétonnière

Les élèves devront circuler sur l'allée piétonnière pour accéder soit à l'entrée des maternelles ou à la cour d'école. Le stationnement de l'école est réservé à l'usage du personnel de l'école. **Afin de rendre sécuritaire la circulation devant l'école, nous vous demandons d'éviter d'y stationner votre voiture lorsque vous venez reconduire votre enfant.**

12. Code de vie

Il existe à l'école Saint-Denis un code de vie pour tous nos élèves. Celui-ci se retrouve dans l'agenda de votre enfant. Il a pour but d'assurer un bon fonctionnement de l'école en offrant un milieu éducatif de qualité et propice aux apprentissages.

L'une des missions de l'école étant d'encourager les enfants à socialiser adéquatement, le code de vie servira à développer les compétences sociales et à éduquer les élèves à la citoyenneté.

Comme le respect envers soi-même, autrui et l'environnement est une de nos valeurs essentielles, il importe de vous informer que dans le cas de vandalisme, les parents concernés seront prévenus et une facture couvrant les frais de réparation ou de remplacement leur sera acheminée. Dans certains cas, l'élève sera invité à effectuer les réparations requises.

13. Santé - sécurité

Assurance écolier

Le Centre de services scolaire des Patriotes ne détient pas d'assurance accident pour ses élèves. Il est de la responsabilité des parents de souscrire annuellement au bénéfice de chacun de leurs enfants d'âge scolaire à une telle assurance auprès d'un assureur privé.

Accident ou maladie

Lorsqu'un enfant se blesse ou se sent mal, nous lui prodiguons les premiers soins selon la politique du Centre de services scolaire des Patriotes. Nous vous prévenons immédiatement par téléphone afin que vous veniez chercher votre enfant s'il ne peut pas demeurer à l'école. En cas d'absence de votre part, nous téléphonons au numéro d'urgence. À cet effet, veuillez vous assurer que nous possédons un numéro d'urgence toujours valide.

Urgence – ambulance

Veuillez noter que si l'état de santé de votre enfant nécessite un transport en ambulance, vous en serez avisé et celui-ci sera aux frais des parents.

Prise de médicaments

Afin de respecter la procédure de distribution ou d'administration de médicaments présents à l'école, **vous devez remplir obligatoirement le formulaire d'autorisation parentale** disponible au secrétariat ou au service de garde. Les médicaments qui pourront être administrés à votre enfant devront avoir été prescrits par un médecin. Nous n'autorisons pas la prise de médicaments procurés en vente libre.

Allergie

Lorsqu'un enfant souffre d'allergies sévères (ex. : arachides, produits laitiers, fruits de mer, etc.), les parents doivent prévenir le secrétariat de l'école. L'infirmière informe alors le personnel des mesures à prendre en cas d'urgence, supervise le plan d'intervention et prépare un communiqué d'information concernant les collations qui pourront être acceptées en classe.

14. Collation

Pour la collation prise en classe à la maternelle, seuls les fruits, les légumes et les produits laitiers seront acceptés.

15. Frais chargés aux parents – facturation et paiement

Tout au long de l'année, plusieurs services vous sont facturés dont les cahiers d'exercices et autres matériels obligatoires, les sorties éducatives complémentaires, le service de surveillance du dîner, le service de garde, les photos scolaires et autres. Nous nous efforçons de répartir la facturation tout au long de l'année scolaire afin de vous faciliter les paiements. Votre collaboration en payant dans les délais présentés nous est d'une grande aide.

Pour tout retard dépassant l'échéance fixée par l'école soit après deux (2) rappels, le dossier est soumis au service des ressources financières au CSSP qui entame la procédure prévue dans la *Politique de la commission scolaire relative à la perception des créances*.

Si l'école n'a pu convenir d'un arrangement avec les parents, ceux-ci sont informés que l'accès au service de garde est désormais refusé à l'élève.

16. Déclaration des antécédents judiciaires

Afin de protéger l'intégrité et la sécurité des élèves, le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ) demande aux centres de services scolaire et aux établissements d'enseignement privés de remettre le formulaire de déclaration des antécédents judiciaires aux employés, stagiaires et bénévoles qui œuvrent auprès des élèves et d'envoyer celui-ci pour vérification. Nous devons donc nous conformer à cette demande et nous vous remettrons ce formulaire dès le début de l'année scolaire si vous devenez un bénévole de l'école.

À noter que tout parent ou adulte qui refuserait cette procédure ne pourra intervenir ou se retrouver en présence d'élèves.

17. Fermeture de l'école pour force majeure

Pour savoir si une fermeture est annoncée en raison de mauvaises conditions climatiques, rendez-vous à l'adresse internet suivante : csp.qc.ca, sur la page Facebook ou sur le fil Twitter du Centre de services scolaire des Patriotes, car un avis est diffusé tôt le matin pour annoncer la fermeture des établissements et centres administratifs. Il est aussi possible d'écouter les stations radiophoniques ou de télévision que voici :

RADIO	CKAC 730	CFQR 92,5	CKOI 96,9	CBF 95,1	COOL 98,5	ROUGE FM 107,3	CHAA 103,1
TÉLÉVISION	RADIO- CANADA	TVA	RDI	MÉTÉO MÉDIA			

Si nous devons fermer l'école pendant les heures de classe pour tempête ou autre incident majeur, nous nous assurons qu'il y a quelqu'un pour recevoir l'enfant à la maison ou à l'adresse d'urgence.

IMPORTANT : Le service de garde est également fermé lorsque l'école est fermée.

18. Service de garde l'Envol

Le service de garde est ouvert de **7h à 18 h**. Pour toutes informations, veuillez communiquer avec la responsable Mme Véronique St-Germain au **450 645-2360 poste 6**. Vous pouvez demander les règlements qui sont disponibles au service de garde.